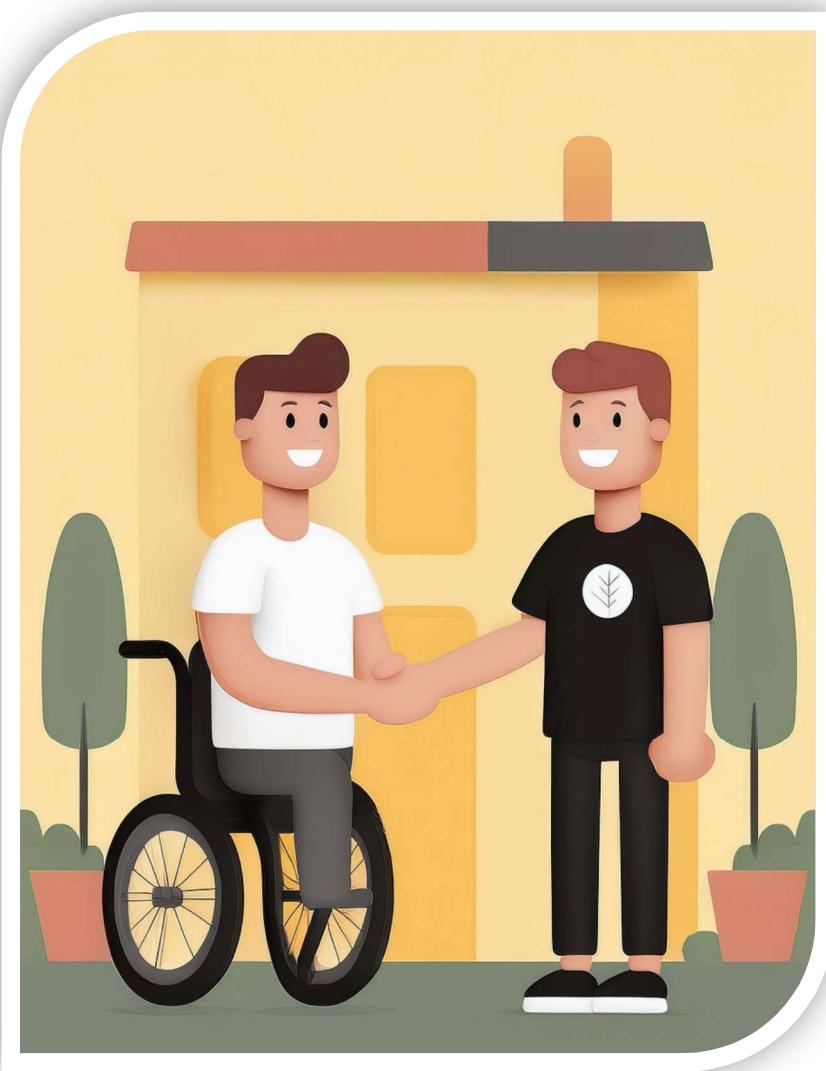




LIVRET D'ACCUEIL DU RESIDANT



**MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE
LES CHAMPS DORES**

Table des matières

LE MOT DU DIRECTEUR	1
L'ASSOCIATION LES CHAMPS DORES.....	2
L'ETABLISSEMENT.....	3
LES COORDONNEES.....	3
LES MISSIONS DE LA MAS.....	3
SITUATION GEOGRAPHIQUE	4
PLAN DE L'ETABLISSEMENT.....	5
ORGANIGRAMME.....	6
LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT.....	7
L'INTERNAT.....	7
L'ACCUEIL DE JOUR	7
L'ACCUEIL TEMPORAIRE.....	7
LIT D'ACCUEIL PARTAGE.....	7
LA PROCEDURE D'ADMISSION	8
LE PROJET PERSONNALISE D'ACCOMPAGNEMENT.....	8
L'ACCOMPAGNEMENT	8
LA SANTE	9
L'HEBERGEMENT.....	10
LES VISITES.....	10
LES RENCONTRES AVEC LES FAMILLES OU REPRESENTANTS LEGAUX.....	11
LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE.....	11
LES REPAS	12
LES SORTIES	12
LES TRANSPORTS.....	13
LES LOISIRS ET ACTIVITES PROPOSEES	13
LA SPIRITUALITE	13
LE LINGE	14
HYGIENE ET SECURITE	14
L'ASSURANCE	14
LES FRAIS DE SEJOUR.....	15
LES DEPOTS D'ARGENT ET LES VALEURS.....	15

UN APPUI ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	15
RECLAMATIONS ET SATISFACTIONS	16
ANNEXES	16

LE MOT DU DIRECTEUR

Chers Résidants, Chers Parents, Chers Représentants Légaux,

Nous sommes enthousiastes de vous accueillir au sein de notre Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) « Les Champs Dorés ». Notre établissement est avant tout un lieu de vie, de partage et d'accompagnement dédié aux personnes en situation de handicap, où nous nous engageons à répondre de manière personnalisée aux besoins spécifiques de chacun.

Nous sommes conscients que l'entrée dans un nouvel environnement peut être un moment délicat pour les résidants, tout comme pour leurs familles. C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour que cette transition se fasse en douceur, dans un cadre sécurisé, chaleureux et propice à l'épanouissement personnel. Notre équipe pluridisciplinaire, composée de professionnels compétents et dévoués, a pour mission de veiller au bien-être physique, psychologique et social de chaque résidant. Nous adaptons notre approche à la singularité de chacun, en respectant les besoins, les rythmes de vie et les capacités individuelles.

Nous croyons que l'accompagnement de qualité repose avant tout sur la proximité, l'écoute et la collaboration. C'est pourquoi nous souhaitons construire, avec chaque résidant, sa famille ou son représentant légal, un véritable partenariat fondé sur la confiance et le respect mutuel. L'implication des proches est essentielle pour élaborer ensemble un projet personnalisé qui corresponde le mieux aux attentes et aux besoins de la personne accueillie.

Notre priorité est de créer un environnement où chaque résidant se sent chez lui, respecté dans sa dignité et dans ses choix. Au sein de la MAS, nous privilégions une culture de la bientraitance. Tous les membres de notre équipe s'engagent à maintenir un cadre de vie éthique, bienveillant et tourné vers le respect des personnes accueillies. Nous encourageons également la participation active des résidants à la vie de l'établissement, et notamment par le biais du Conseil de la Vie Sociale, pour renforcer le dialogue et enrichir la qualité de vie au sein de la MAS.

Enfin, sachez que la porte de mon bureau ainsi que celle de tous les professionnels de la MAS vous seront toujours ouvertes. Nous sommes là pour répondre à vos questions, vos préoccupations, et pour vous accompagner à chaque étape de votre séjour ici. Ce livret d'accueil a été conçu pour vous fournir les informations pratiques et essentielles à votre vie au sein de la MAS. N'hésitez pas à le consulter et à vous appuyer sur nos équipes pour toute précision supplémentaire.

Avec toute notre considération et notre bienveillance,

Aurélien INNOCENTI
Directeur de l'association Les Champs Dorés
et de la MAS Les Champs Dorés

L'ASSOCIATION LES CHAMPS DORES

Fondée en 1992 par monsieur Patrice DELALEU, aujourd’hui encore Président de l’association, « Les Champs Dorés » est née d’un engagement profond envers les personnes en situation de handicap du village et de ses environs. Dès sa création, l’association a eu pour vocation d’apporter une aide concrète et solidaire à ces personnes, avec la conviction que chacun mérite un accompagnement adapté, respectueux et bienveillant.

C'est grâce à l'implication de nombreux bénévoles, tous animés par des valeurs humanistes, que l'association a pu réaliser un projet d'envergure : la création d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) en 1995. Cette MAS est devenue une réponse pérenne aux besoins des personnes handicapées du territoire, leur offrant un cadre de vie sécurisé et des services d'accompagnement essentiels.

Depuis, l’association a su s’adapter et évoluer, en procédant à des extensions successives de la MAS afin de toujours mieux répondre aux besoins croissants du territoire. Cette capacité d’adaptation témoigne de l’engagement continu de l’association à améliorer la qualité de vie des personnes qu’elle soutient.

L’association est marquée par la gestion d’un unique d’un établissement, la MAS. Cela lui permet de rester concentrée sur sa mission première : l’aide et l’accompagnement des personnes en situation de handicap. Fidèle à sa volonté d’indépendance, l’association Les Champs Dorés conserve son autonomie tout en maintenant des partenariats avec les autres acteurs médico-sociaux et sanitaires du territoire, afin de garantir une prise en charge cohérente et coordonnée.

Aujourd’hui, Les Champs Dorés continue d’incarner une vision humaniste de l’accompagnement, portée par la solidarité, le respect et la volonté de toujours mieux répondre aux besoins des personnes handicapées et dépendantes.

L'ETABLISSEMENT

LES COORDONNEES



Vous pouvez joindre l'établissement par téléphone au 03 21 50 74 50. Sur les horaires d'ouverture du secrétariat du lundi au vendredi, les agents administratifs vous répondront. Le week-end et en fin de journée, les coordinateurs d'hébergement vous répondront.

Vous pouvez également contacter l'établissement par courriel en fonction des personnes souhaitées :

- Etablissement : mas@leschampsdores.fr
- Administration : agentadm@leschampsdores.fr
- Coordinateurs d'hébergement : coordinateur@leschampsdores.fr
- Infirmerie : infirmerie@leschampsdores.fr
- Organisation des séjours temporaires ou accueil de jour : accueil@leschampsdores.fr

Vous pouvez également nous joindre par courrier à l'adresse :

MAS « Les Champs Dorés »
Rue de la Mairie
62530 SERVINS

LES MISSIONS DE LA MAS



Notre Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) a pour mission d'accompagner les personnes en situation de handicap dans tous les aspects de leur vie quotidienne, en mettant l'accent sur leur autonomie, leur santé et leur épanouissement personnel et social. Chaque résident bénéficie d'un projet personnalisé qui prend en compte ses besoins spécifiques, élaboré en collaboration avec sa famille et une équipe pluridisciplinaire.

L'accompagnement à l'autonomie est au cœur de notre démarche. Nous soutenons les résidants dans les actes du quotidien tout en favorisant leur capacité à gérer leur environnement, dans la mesure du possible. La prise en charge de la santé est également essentielle : nous veillons à fournir des soins médicaux adaptés et à assurer un suivi régulier pour garantir le bien-être physique des résidants.

En plus des soins, nous mettons un point d'honneur à favoriser l'intégration sociale. Nous encourageons les résidants à participer à des activités variées et stimulantes, tant à l'intérieur de la MAS qu'à l'extérieur, à travers des sorties culturelles et sociales. Ces activités, qu'elles soient créatives, sportives ou récréatives, visent à enrichir leur quotidien et à renforcer les liens sociaux, tout en respectant leurs rythmes et envies.

Le maintien du lien familial est également une priorité. Nous encourageons la participation active des familles dans la vie de l'établissement et les échanges réguliers pour suivre l'évolution du résidant. Enfin, nous nous engageons à offrir un cadre de vie sécurisé, bienveillant et respectueux, en plaçant la bientraitance au cœur de nos pratiques professionnelles.

SITUATION GEOGRAPHIQUE

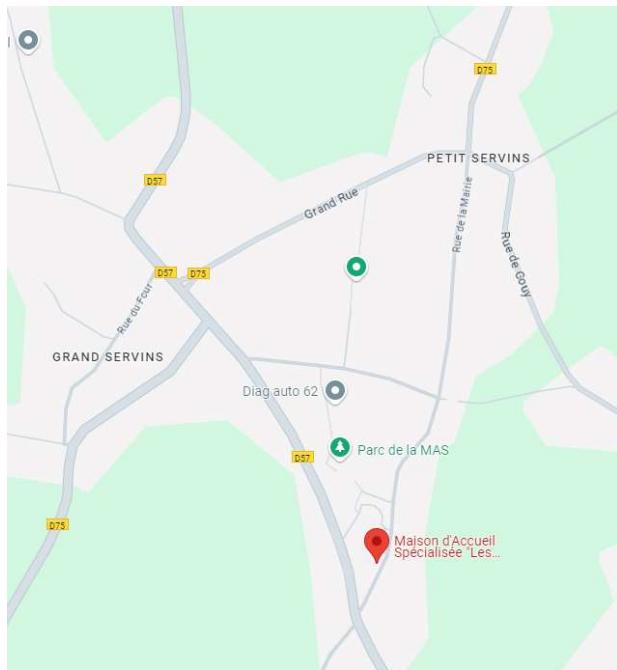


La Maison d'Accueil Spécialisée de Servins est idéalement située et bénéficie d'une excellente accessibilité routière grâce à sa proximité avec la rocade (3 km) et l'autoroute (5 km). Elle est donc facilement accessible en voiture.

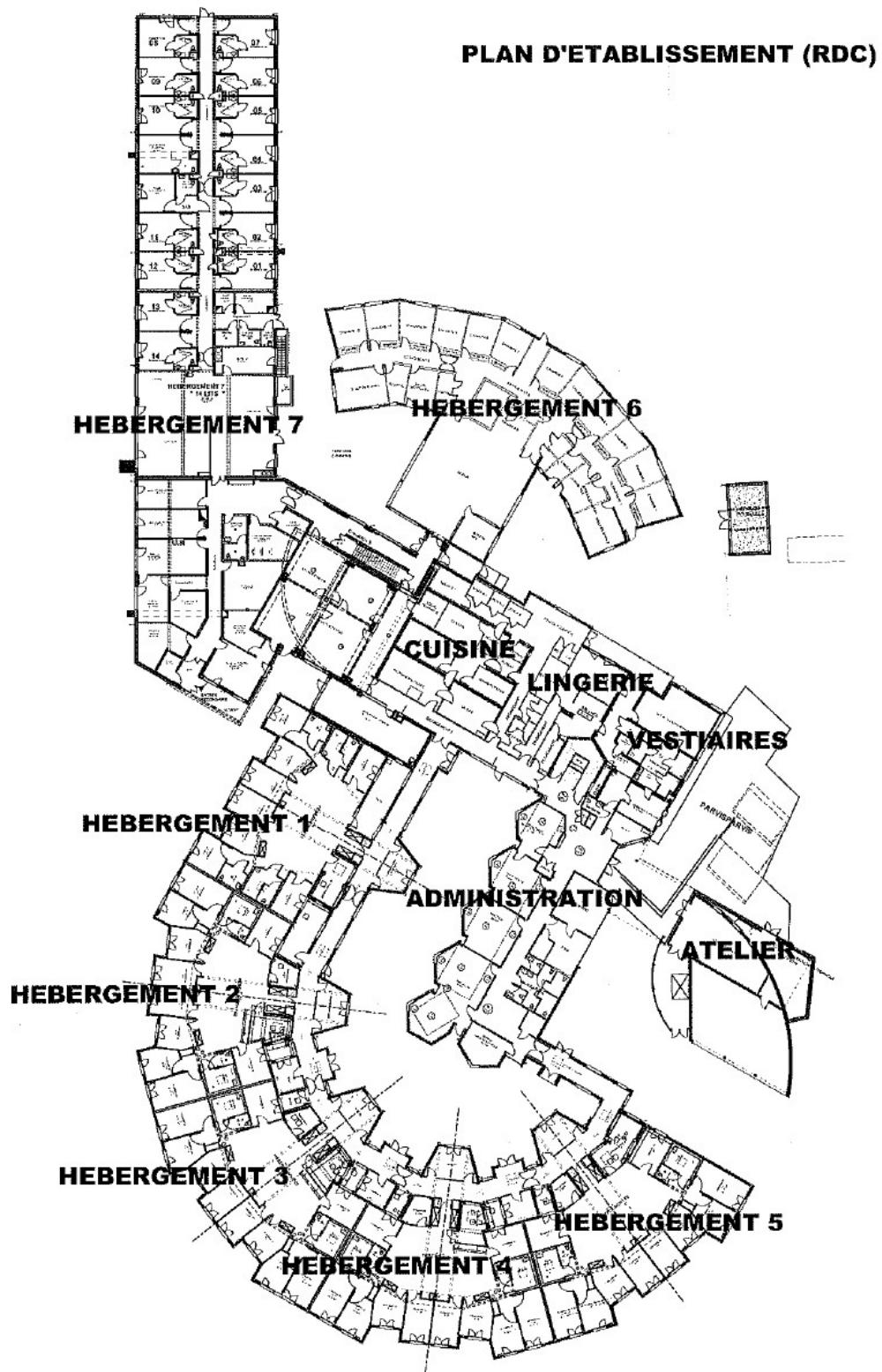
La gare la plus proche se trouve à 10 km, et des solutions de transport peuvent être occasionnellement mises en place par la MAS pour les familles sans véhicule.

Bien que située en milieu rural, Servins reste à une distance raisonnable de grandes villes comme Lens (18 km), Béthune (15 km) et Arras (19 km), qui disposent de nombreuses infrastructures de santé telles que des hôpitaux et des cliniques.

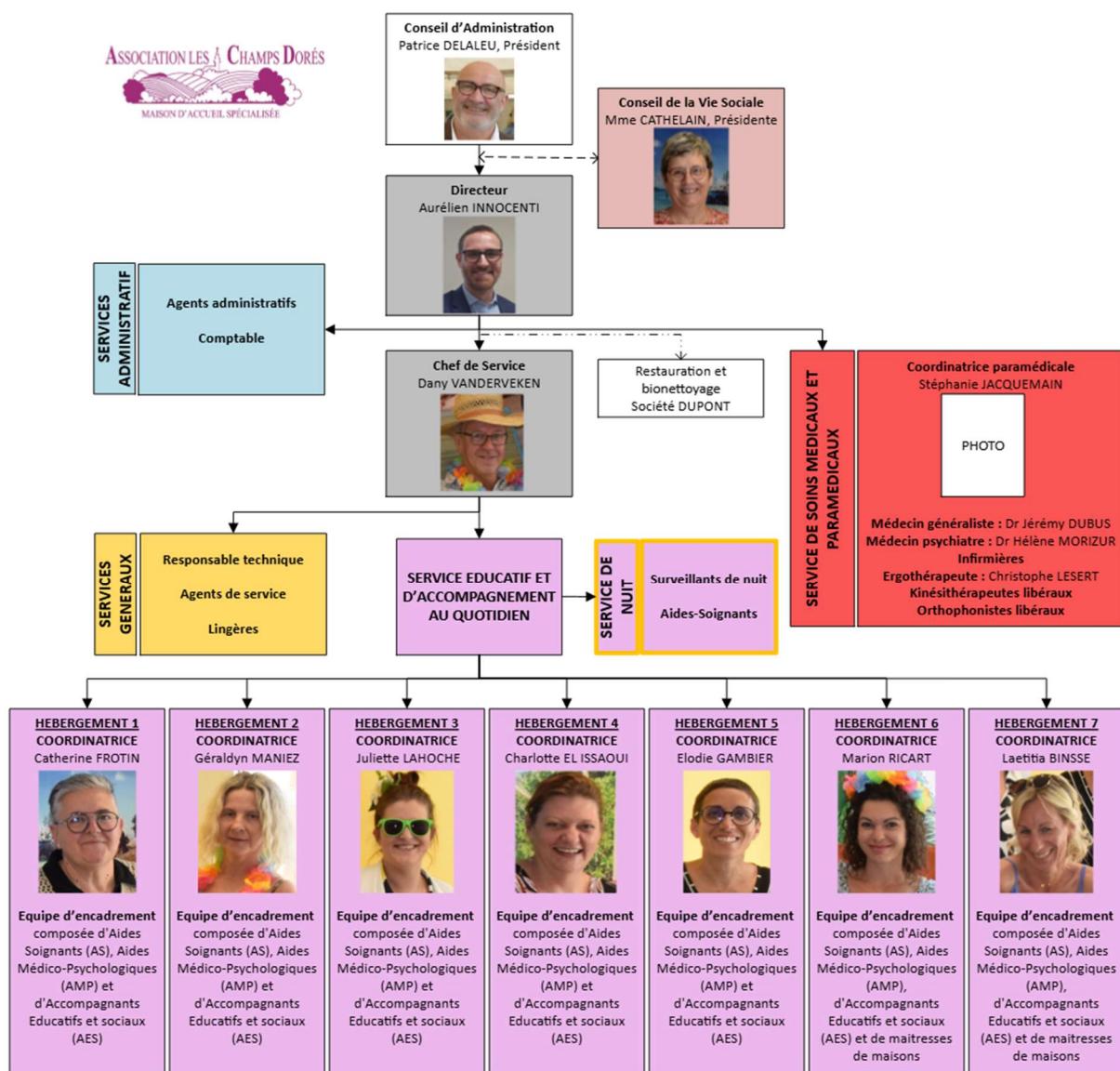
De plus, la MAS bénéficie d'une proximité immédiate avec des services médicaux, incluant des médecins généralistes, des pharmacies, des dentistes et des podologues.



PLAN DE L'ETABLISSEMENT



ORGANIGRAMME



LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT

L'INTERNAT



L'internat correspond à une prise en charge permanente et continue pour 71 résidants au sein de la MAS. Les personnes accueillies vivent sur place, 24 heures sur 24, et bénéficient d'un suivi quotidien, tant sur le plan médical que social et éducatif. L'internat est destiné aux personnes nécessitant un accompagnement constant et un cadre de vie adapté à leurs besoins spécifiques. Les résidants disposent de leur propre chambre et partagent un hébergement collectif, avec un soutien présent en continu de la part des professionnels de la MAS.

L'ACCUEIL DE JOUR



Les deux places d'accueil de jour permettent d'accueillir des personnes uniquement pendant la journée, pour participer aux activités et bénéficier de l'accompagnement réalisé par la MAS, sans y résider la nuit. Ce mode d'accueil s'adresse aux personnes qui peuvent vivre chez elles ou dans un autre établissement la nuit, mais qui ont besoin d'un encadrement et de soins spécifiques durant la journée. L'accueil de jour favorise également le maintien des liens familiaux et permet aux personnes d'accéder à des activités de développement personnel et social, tout en bénéficiant du soutien de l'équipe pluridisciplinaire.

L'ACCUEIL TEMPORAIRE



Une place d'hébergement temporaire est proposée pour des séjours de courte durée et limités à un total de 90 jours par an. Il s'agit d'une prise en charge ponctuelle, destinée à répondre à des situations transitoires, comme des périodes de répit pour les familles, des besoins d'accompagnement temporaire en raison de changements dans la situation médicale ou sociale du résidant. L'hébergement temporaire offre un soutien similaire à celui de l'internat, mais sur une période définie à l'avance, avec l'objectif de faciliter le retour à domicile ou dans un autre cadre de vie.

LIT D'ACCUEIL PARTAGE



Deux chambres sont dédiées à l'accueil de personnes sur des courts séjour durant l'absence de résidants en internat.

LA PROCEDURE D'ADMISSION

Pour bénéficier des prestations de la MAS, vous devez suivre les différentes étapes de la procédure d'admission :

- Obtenir une notification de la MDPH avec une orientation en MAS.
- Vous demandez et complétez le dossier d'admission et le dossier médical.
- Une rencontre avec les coordinatrices de parcours est alors organisée. (entretien, visite des locaux...)
- Votre dossier est analysé par les coordinatrices de parcours.
- La commission d'admission est présidée par le directeur de l'établissement qui valide la candidature.
- La décision d'admission prise par le directeur et les coordinatrices de parcours.

A l'entrée dans l'établissement vous sont remis une charte du droit des usagers ainsi qu'un contrat de séjour à signer par vous-même ou votre représentant légal.

LE PROJET PERSONNALISE D'ACCOMPAGNEMENT



La mise en place d'un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) est essentielle pour offrir une prise en charge individualisée, adaptée aux besoins spécifiques de chaque résident. Ce projet est établi dans les six mois suivant l'entrée du résident en MAS et permet de répondre de manière précise aux aspects médicaux, sociaux et éducatifs, en tenant compte de ses capacités et de ses aspirations. Il favorise l'autonomie et le bien-être du résident, tout en offrant un cadre cohérent pour l'intervention des différents professionnels de la MAS.

Le PPA implique activement le résident ainsi que sa famille ou son représentant légal dans la définition de son accompagnement, renforçant ainsi l'implication et l'adhésion au projet. Il est évalué et mis à jour au moins une fois par an pour s'adapter aux évolutions de la situation du résident, garantissant ainsi une prise en charge toujours ajustée à ses besoins.

En plus de l'accompagnement quotidien, le PPA contribue à promouvoir l'inclusion sociale du résident à travers des activités et des interactions collectives. En résumé, le PPA assure une approche globale, respectueuse et évolutive, permettant à chaque résident de bénéficier d'un soutien sur mesure et de vivre dans des conditions optimales.

L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement vise à soutenir les résidants dans leur quotidien tout en favorisant leur épanouissement, leur autonomie et leur inclusion sociale. Il se construit sur la base du projet personnalisé d'accompagnement (PPA). Ce projet prend en compte les capacités et aspirations de chaque personne pour maintenir son autonomie dans les activités de la vie quotidienne, comme l'alimentation, l'habillement, ou les soins d'hygiène.

Les professionnels accompagnent les résidants dans le maintien de compétences ou la compensation de leur handicap pour leur permettre de mieux interagir avec leur environnement et d'être le plus actif

possible. L'accompagnement social inclut également une dimension relationnelle et affective, en veillant à respecter les besoins émotionnels des résidants tout en favorisant des interactions sociales enrichissantes.

En outre, de nombreuses activités adaptées sont proposées pour stimuler les capacités cognitives, physiques et sociales. Ces activités, qu'elles soient ludiques, sportives ou culturelles, permettent aux résidants de s'épanouir tout en renforçant leur inclusion dans la vie collective. Les sorties extérieures, les rencontres et les ateliers sont organisés pour développer leurs interactions avec le monde extérieur, évitant ainsi l'isolement.

LA SANTE



L'accompagnement médical est centré sur le suivi attentif de la santé globale des résidants. Chaque personne bénéficie d'une prise en charge individualisée, adaptée à ses besoins spécifiques, qu'il s'agisse de traitements chroniques, de soins quotidiens ou de rééducation.

Le suivi médical est assuré par une équipe pluridisciplinaire composée d'un médecin généraliste, d'une psychiatre, d'infirmiers (24h/24), d'un ergothérapeute, de kinésithérapeutes et d'orthophonistes. Cette équipe travaille en coordination pour assurer une prise en charge complète et cohérente, en tenant compte des spécificités du handicap de chaque résidant.

La MAS veille à ce que chaque résident reçoive les soins nécessaires à son état de santé, qu'il s'agisse de soins de base ou de traitements plus complexes. Les résidants bénéficient d'une prise en charge pour les consultations médicales externes, ainsi que d'un suivi pour l'administration des traitements médicamenteux, la surveillance de leur état de santé, et la prévention des complications liées à leur handicap.

L'accompagnement médical s'intègre également dans une démarche de prévention. Des actions régulières sont menées pour éviter l'apparition de problèmes de santé secondaires, notamment grâce à la surveillance des risques liés à la mobilité réduite, à l'alimentation ou à l'état mental des résidants.

En plus des soins physiques, l'établissement prend en compte les besoins psychologiques des résidants. Un soutien psychologique est assuré pour aider les personnes à faire face aux difficultés émotionnelles ou à l'anxiété, souvent liées à leur condition. Ce soutien contribue à maintenir une stabilité émotionnelle et un équilibre global pour chaque résidant.

En résumé, l'accompagnement médical couvre une prise en charge large, personnalisée et continue, en tenant compte des évolutions de l'état de santé du résidant.

L'HEBERGEMENT



La MAS est composée de 7 hébergements, chacun accueillant entre 8 et 14 résidents, tel que :

- Hébergement 1 : 8 chambres
- Hébergements 2, 3, 4 et 5 : 10 chambres
- Hébergement 6 : 12 chambres
- Hébergement 7 : 14 chambres

Chaque hébergement est structuré autour d'un salon et d'une salle à manger, créant un espace convivial au centre duquel se trouvent les chambres des résidants. Les hébergements disposent de salles de bain collectives, où les toilettes sont réalisées de manière individuelle pour préserver l'intimité de chaque résident. À noter que seul le hébergement n°7 est équipé de chambres avec salles de bain privatives.

Chaque résident dispose d'une chambre individuelle, que la famille doit meubler et personnaliser selon les goûts du résident, tout en respectant les normes électriques et techniques en vigueur. L'établissement se réserve le droit de faire retirer tout matériel jugé dangereux, tel qu'un appareil électrique défectueux ou trop puissant ou des objets encombrants le passage, pour garantir la sécurité des résidants.

En dehors de leur hébergement, les résidants sont libres de circuler dans l'ensemble de la MAS, profitant ainsi de tous les espaces mis à leur disposition.

LES VISITES



Les visites sont essentielles pour maintenir le lien entre les résidants et leurs proches. Toutefois, pour garantir un environnement stable et sécurisé, les visites doivent être préalablement programmées. Elles se déroulent principalement dans la salle des familles, un espace dédié où les résidants peuvent accueillir leurs proches dans des conditions confortables et adaptées à leurs besoins.

Les venues des familles ou des représentants légaux dans les hébergements ou les chambres des résidants ne sont autorisées qu'au cas par cas et doivent être discutées en amont avec la coordinatrice de l'hébergement. Cette organisation permet de préserver la sérénité du cadre de vie des résidants, en veillant à ce que leur intimité et leur tranquillité soient respectées. La coordinatrice veille à ce que ces visites ponctuelles soient organisées dans des conditions qui garantissent la sécurité et le bien-être de tous, tout en tenant compte des besoins spécifiques du résident concerné.

De plus, des appels téléphoniques ou des visioconférences peuvent être organisés, offrant ainsi d'autres moyens de communication pour maintenir le lien avec les résidants lorsque les visites en personne ne sont pas possibles.

LES RENCONTRES AVEC LES FAMILLES OU REPRESENTANTS LEGAUX



Les professionnels sont pleinement engagés dans la communication et la collaboration avec les familles et les représentants légaux des résidants. Ils sont disponibles par différents moyens pour échanger sur l'accompagnement des résidants et répondre à toutes les questions ou préoccupations des proches.

Par téléphone : Les familles peuvent contacter l'équipe de la MAS pour obtenir des informations, discuter de l'évolution du résidant ou poser des questions sur son accompagnement au quotidien.

Par courriel : Pour des demandes ou des informations qui ne nécessitent pas de réponse immédiate, les professionnels sont également joignables par courriel. Cela permet aux familles d'adresser leurs questions de manière détaillée, et de recevoir des réponses complètes dans des délais raisonnables.

Par rendez-vous physiques : Pour les sujets qui nécessitent des échanges plus approfondis, des rendez-vous physiques peuvent être organisés avec l'équipe. Ces rencontres permettent de faire le point sur le projet personnalisé du résidant, de discuter des ajustements éventuels ou d'aborder des préoccupations spécifiques.

Ces différents canaux de communication sont mis en place pour garantir une transparence et la confiance dans l'accompagnement des résidants et pour encourager une collaboration active avec les proches. Cela contribue à un suivi cohérent et adapté, en tenant compte des attentes et des besoins du résidant ainsi que de sa famille.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE



Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) favorise le dialogue et la concertation entre les résidants, leurs familles, et les professionnels de l'établissement. Composé de représentants des résidants, de leurs proches et du personnel, élus par leurs pairs, il se réunit trois fois par an pour aborder les aspects importants de la vie quotidienne, comme l'hébergement, les repas, les activités ou l'accompagnement.

Le CVS est un espace d'échanges constructifs où chacun peut exprimer ses attentes et proposer des améliorations pour le bien-être des résidants. Il joue également un rôle d'information, en présentant les décisions de la direction, les projets d'évolution ou les changements dans le fonctionnement de la MAS. Cela permet d'associer les résidants et leurs familles aux décisions, en garantissant un cadre de vie en constante amélioration et adapté à leurs besoins.

Les familles peuvent transmettre leurs questions aux membres élus du CVS sur un courriel dédié cvs.leschampsdores@gmail.com, qui pourront les poser en réunion ou y répondre directement s'ils disposent déjà des informations nécessaires. Ainsi, le Conseil de la Vie Sociale contribue à renforcer la participation active des résidants et de leurs proches dans la gestion de l'établissement, tout en veillant à l'optimisation des conditions de vie au sein de la MAS.

LES REPAS



Les repas sont conçus pour répondre aux besoins individuels des résidants, en prenant en compte les spécificités de chacun, telles que les textures adaptées (haché, mixé...), les régimes alimentaires (sans sel, diabétique, etc.) et les dégoûts alimentaires.

Les repas sont préparés par un prestataire extérieur, mais la production alimentaire est réalisée sur place dans la cuisine de la MAS, ce qui garantit la fraîcheur des plats et une meilleure adaptation aux besoins des résidants.

Les menus sont élaborés et validés dans le cadre d'une commission de restauration, qui réunit des professionnels et des représentants des résidants et des familles deux fois par an. Ils sont affichés à l'entrée de l'établissement. Cette commission veille à allier équilibre alimentaire et respect des habitudes alimentaires des résidants, en tenant compte de leurs goûts et besoins spécifiques, tout en garantissant une alimentation saine et variée.

L'organisation des repas est adaptée aux besoins et aux rythmes de chaque résident. Le petit déjeuner est servi individuellement en fonction du réveil de chacun, afin de respecter le confort et les habitudes des résidants. Le déjeuner est quant à lui programmé à 12h, suivi du goûter qui est proposé à 16h30. Le dîner, dernier repas de la journée, est servi à 18h45, offrant une structure régulière tout en veillant au bien-être et aux besoins spécifiques de chaque personne accueillie.

Par ailleurs, les familles ont la possibilité de partager un repas avec leur proche dans la salle des familles. Il est nécessaire de réserver à cette occasion 72 heures à l'avance pour permettre une organisation optimale.

LES SORTIES



Les retours en famille sont tout à fait possibles. Il est simplement nécessaire de prévenir l'établissement à l'avance. Cette anticipation permet à l'équipe de préparer les aspects logistiques et de s'assurer que le résident puisse partir en toute sécurité, tout en garantissant la continuité de son accompagnement et de ses soins à son retour. Ces retours en famille sont essentiels pour maintenir le lien familial et offrir aux résidants des moments précieux en dehors de l'établissement, dans leur environnement familial.

Les retours en famille ou les départs en vacances des résidants offrent à l'établissement l'opportunité d'accueillir temporairement des personnes en demande d'accompagnement, dans la limite de notre capacité d'accueil de 76 places. Ces séjours temporaires, souvent sollicités pour offrir un temps de répit aux familles, sont organisés en occupant deux chambres non utilisées et qui ne sont pas celles des résidants en internat.

Afin de répondre au mieux aux besoins des personnes en attente d'une solution temporaire, il est essentiel que nous soyons informés bien à l'avance des dates de retour en famille. Cela nous permet d'anticiper et de planifier ces accueils de manière optimale.

LES TRANSPORTS



Les transports effectués dans le cadre des activités éducatives et sociales, réalisés avec les véhicules de l'établissement, sont intégralement pris en charge et financés par la MAS. Ces déplacements, qui visent à favoriser l'intégration sociale des résidants, sont donc sans coût supplémentaire pour les familles.

En revanche, les transports en ambulance ou en taxi, ainsi que les trajets liés aux retours en famille, ne sont pas pris en charge par l'établissement et restent à la charge des familles.

Pour faciliter les retours en famille et renforcer le maintien du lien familial, il est possible pour les familles de constituer des dossiers de PCH (Prestation de Compensation du Handicap), qui peuvent couvrir une partie des frais de transport dans ce cadre. Nous encourageons les familles à se renseigner sur ces aides afin d'alléger les coûts liés aux déplacements familiaux.

LES LOISIRS ET ACTIVITES PROPOSEES



Les activités proposées aux résidants sont planifiées et organisées à partir du projet personnalisé de chacun. Cela signifie que chaque activité est adaptée aux besoins, aux capacités et aux préférences du résidant, offrant ainsi une grande diversité d'expériences d'un résidant à un autre.

L'établissement dispose de 8 salles d'activité ainsi que d'espaces extérieurs aménagés pour permettre la mise en place d'activités variées et adaptées aux besoins de chacun. Nous sommes également très ouverts sur l'extérieur, favorisant l'inclusion des résidants à travers des sorties et des activités en dehors de l'établissement. Cela inclut des achats de vêtements, des sorties au restaurant, à la piscine, au cinéma, des séances d'accrobranche, du football, ainsi que des excursions à la mer, entre autres. Ces initiatives permettent aux résidants d'être acteurs de leur inclusion sociale et de participer pleinement à la vie en société.

LA SPIRITUALITE



La vie spirituelle des résidants est pleinement respectée et prise en compte, à partir du moment où elle est exprimée par le résidant. Chaque personne a le droit de vivre et d'exprimer ses convictions religieuses ou spirituelles, tant que cela se fait dans le respect de l'intimité et des croyances de chacun.

Toutefois, cette expression doit se dérouler dans un cadre privé. Les pratiques spirituelles ou religieuses peuvent être exercées de manière individuelle et discrète, sans interférer avec la vie collective au sein de l'établissement. Un espace privé peut être mis à disposition pour permettre aux résidants d'exercer leur spiritualité sereinement et dans le respect de leurs choix personnels.

Il est important de noter que, pour préserver la diversité des croyances et maintenir un environnement harmonieux, toute forme de prosélytisme est strictement interdite. Cela signifie que l'expression spirituelle ou religieuse ne doit en aucun cas être imposée ou partagée de manière insistante avec les

autres résidants, le personnel ou les visiteurs. Ce cadre garantit un respect mutuel et assure une cohabitation apaisée au sein de la MAS, où chacun peut vivre ses croyances en toute liberté, tout en respectant celles des autres.

LE LINGE



Le linge personnel est entretenu sur place dans le cadre d'un traitement collectif. Cela permet d'assurer un suivi régulier du lavage et de l'entretien des vêtements, garantissant ainsi une hygiène optimale pour chaque résidant. Toutefois, en raison de ce traitement collectif, il n'est pas possible de prendre en charge du linge délicat ou nécessitant des soins particuliers, car il risquerait d'être détérioré pendant le processus de lavage standard. Il est donc recommandé d'éviter d'apporter des vêtements fragiles ou nécessitant un entretien spécial.

De plus, avec l'accord du représentant légal, les professionnels de la MAS peuvent être amenés à procéder à l'achat de vêtements pour le compte du résidant, notamment en cas de besoin de renouvellement ou d'adaptation à ses besoins spécifiques. Cette mesure garantit que le résidant dispose toujours de vêtements appropriés et en bon état, tout en respectant ses goûts et ses préférences dans la mesure du possible.

HYGIENE ET SECURITE



Pour des raisons de sécurité et de préservation de la santé, il est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur du bâtiment.

Les règles d'hygiène doivent être respectées par les familles et les visiteurs. Il est interdit d'introduire des produits alimentaires périssables dans les chambres.

Une équipe technique assure la maintenance du bâtiment et des installations et l'hygiène des locaux.

Sécurité incendie : Les consignes à tenir en cas d'incendie sont affichées dans chaque unité ; une signalétique adaptée indique les issues de secours. Le personnel est formé à l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie. Le système de sécurité incendie est vérifié annuellement et fait l'objet d'un contrat de maintenance.

L'ASSURANCE

Chaque résidant de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) doit obligatoirement disposer d'une assurance en responsabilité civile. Cette assurance est indispensable pour couvrir les dommages que le résidant pourrait causer à des tiers.

De plus, il est demandé aux familles ou représentants légaux de transmettre chaque année une attestation d'assurance à l'établissement, afin de justifier l'existence de cette couverture. Cela garantit que chaque résidant est en règle et protégé en cas d'incident.

Par ailleurs, il est fortement recommandé de souscrire à une mutuelle santé. Les frais médicaux peuvent être élevés selon les besoins (médicaments, hospitalisation, soins spécialisés, etc.). Une mutuelle permet de couvrir une partie de ces dépenses et ainsi de mieux faire face aux coûts liés à la santé.

LES FRAIS DE SEJOUR



En internat, les frais de séjour sont financés à 92 % par l'Assurance Maladie, permettant ainsi de couvrir une très grande partie des frais liés à la prise en charge des résidants (personnel de l'établissement, chauffage, entretien des locaux, changes incontinence...). Toutefois, chaque résidant doit s'acquitter du forfait hospitalier pour chaque jour de présence au sein de l'établissement.

En complément de ce forfait, une participation obligatoire de 30 € par mois au titre de l'argent de poche est demandée aux résidants. Cette contribution vise à renforcer et à enrichir individuellement les activités proposées, favorisant ainsi le bien-être et l'épanouissement de chacun (produits d'hygiène personnels, sorties payantes, restaurants extérieurs, cadeau d'anniversaire du résidant...). Le service comptabilité est en mesure de fournir un détail des dépenses sur demandes.

Certains frais restent toutefois à la charge du résidant, notamment le matériel paramédical adapté (par exemple, les couverts adaptés, les grenouillères...). Des restes à charge médicaux existent pour certaines prestations telles que la pharmacie, les analyses de laboratoire, les transports en ambulance, les vaccinations, ainsi que les honoraires des spécialistes extérieurs. Ces frais sont également à prévoir dans le cadre de la prise en charge médicale des résidants.

Si des dépenses ponctuelles sont nécessaires (comme l'achat de vêtements, de mobilier pour la chambre, activités éducatives exceptionnelles, etc.), les représentants légaux seront contactés afin d'échanger sur le besoin et d'allouer un budget spécifique pour couvrir ces besoins.

LES DEPOTS D'ARGENT ET LES VALEURS



Il est fortement conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur au sein de l'établissement. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou disparition de ces objets. Il est recommandé de privilégier le stockage sécurisé de ces effets personnels à domicile ou de limiter leur présence au strict nécessaire.

UN APPUI ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE



L'établissement ne dispose pas d'une assistante sociale, mais notre équipe est disponible pour conseiller et soutenir les familles dans leurs démarches administratives. Nous pouvons vous accompagner, notamment pour les dossiers à soumettre auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) concernant l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) et la PCH (Prestation de Compensation du

Handicap). De plus, nous pouvons également vous conseiller sur les aides techniques à mettre en place à domicile pour améliorer le confort et l'autonomie du résidant. Nous sommes à votre écoute pour vous orienter et vous apporter l'aide nécessaire dans ces démarches.

RECLAMATIONS ET SATISFACTIONS



Un registre situé à l'entrée de l'établissement est à votre disposition pour recueillir vos réclamations, vos suggestions et vos satisfactions. Un traitement sera systématiquement réalisé et vous serez informé de l'avancée de son traitement.

ANNEXES

- LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES
- CHARTE BIENTRAITANCE
- REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
- LA PERSONNE QUALIFIEE

CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

Article 1 - Principe de non discrimination

Article 2 - Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

Article 3 - Droit d'information

Article 4 - Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Article 5 - Droit à la renonciation

Article 6 - Droit au respect des liens familiaux

Article 7 - Droit à la protection

Article 8 - Droit à l'autonomie

Article 9 - Droit de prévention et de soutien

Article 10 - Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

Article 11 - Respect à la pratique religieuse

Article 12 - Respect de la dignité de la personne et de son intimité



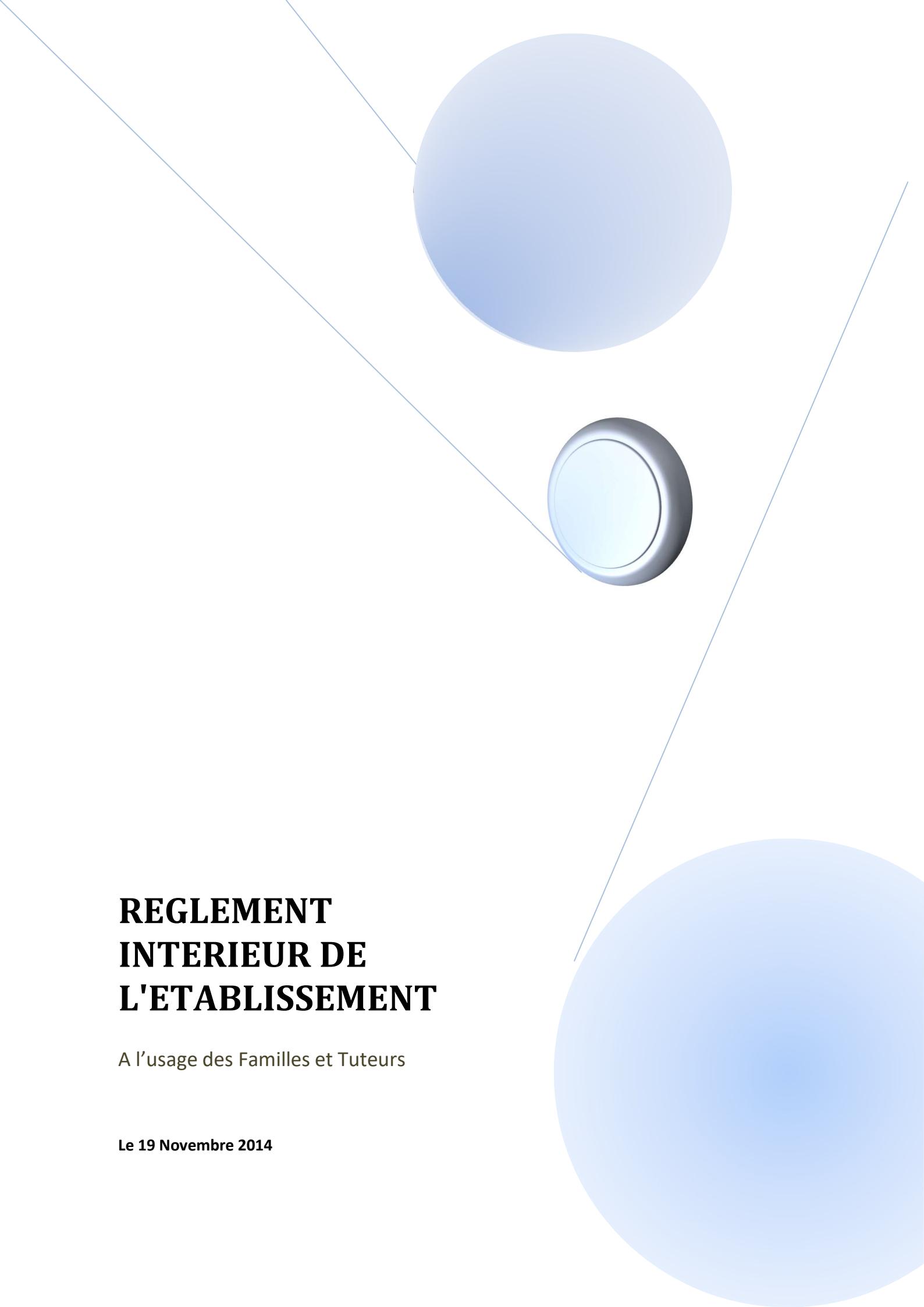
CHARTE DE LA BIENTRAITANCE

L'association Les Champs Dorés valorise une approche bientraitante dans l'accompagnement des résidants. Issue d'une réflexion interne et en lien avec les valeurs de l'association et le projet d'établissement de la MAS, la charte bientraitance présente les idées maitresses qui portent notre action au quotidien.

La bientraitance se définit comme une culture d'établissement portée par chaque salarié, centrée sur les besoins et les droits des résidants. Elle se traduit par des actions directes ou indirectes au quotidien respectueuses de leur projet et de leur intégrité physique, psychique, mentale et sensorielle.

- **Le résidant est chez lui. Les salariés doivent s'adapter à leur environnement.**
- Connaitre la pathologie de chaque résidant et savoir adapter son savoir-être en fonction de chaque résidant.
- Rechercher l'expression du résidant et de sa famille dans l'élaboration de son projet et dans sa mise en œuvre.
- Respect des prescriptions médicales et du plan de soins.
- Respect du rythme de vie, des décisions du résidant au quotidien.
- Respect de la confidentialité.
- Respect de ses biens, de son espace de vie.
- Respect de son intimité et de sa vie affective et sexuelle.
- Connaitre ses limites et savoir passer le relais.
- Savoir réévaluer les actions mises en place.
- Maintenir une bonne qualité du lien entre le résidant, sa famille, son tuteur et l'institution.
- Cohésion et soutien entre les équipes.
- Evaluation de la douleur et prise en considération objectivée.
- Qualité du lien entre professionnels et usagers, respect de la notion de pluridisciplinarité.
- Le référent du résidant est le garant du projet personnalisé.
- Signaler les situations de maltraitance.





REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

A l'usage des Familles et Tuteurs

Le 19 Novembre 2014

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

(A l'usage des Familles et Tuteurs)

- CARACTERISTIQUES DE L'ETABLISSEMENT

1 - Personnes accueillies

L'admission à la Maison d'Accueil Spécialisé est prononcée par la CDAPH Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées.

➤ ***Elle ne concerne que des adultes atteints :***

- ◆ D'un handicap moteur ou somatique grave (origine accidentelle, lésion congénitale, affection évolutive, séquelles d'une affection cérébro-vasculaire ou autre).
- ◆ D'un handicap intellectuel profond, *lorsque ces personnes ne sont pas atteintes de troubles mentaux les rendant dangereuses, notamment pour elles-mêmes.*
- ◆ De handicaps associés.

➤ ***Et qui répondent aux conditions suivantes :***

✓ Absence d'un minimum d'autonomie

A savoir, incapacité de la personne handicapée à se suffire à elle-même dans les actes essentiels de l'existence, c'est-à-dire dépendance entraînant la nécessité d'avoir recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante, a fortiori, incapable d'activité professionnelle, même de type **ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)**.

L'absence d'un minimum d'autonomie n'exclut pratiquement que les personnes ayant perdu leur autonomie de par leur âge et qui relèvent alors des établissements de longs séjours prévus par la loi hospitalière.

✓ Besoins de soins spécifiques

* Surveillance médicale régulière permettant le suivi des traitements ou de rééducation d'entretien, prescrits sous la responsabilité de l'équipe soignante de l'établissement en relation étroite, ou avec la collaboration ponctuelle (conventions) d'équipes soignantes extérieures ayant entrepris ces soins au préalable ou auxquelles il sera fait appel en raison

de leur compétence et de leur spécificité (centre hospitalier, spécialistes, etc...).

- * Environnement de maternage et nursing pour lutter contre les régressions.
- * Moyens éducatifs visant à améliorer et à entretenir leurs acquis.

En conséquence les critères d'exclusion sont, mis à part les critères d'âge :

- ◆ La maladie mentale grave : les adultes relèvent alors de l'accueil et du traitement en hôpital psychiatrique.
- ◆ La nécessité de thérapeutiques actives et de soins intensifs : les adultes relèvent alors d'établissement de soins.
- ◆ Les importantes potentialités de rééducation : les adultes relèvent dans ce cas d'une prise en charge particulière.

2 - Durée du séjour : Sans limites et 90 jours/an pour l'Accueil Temporaire

3 - Régime : Internat, Accueil de jour, Accueil Temporaire

- COMPOSITION DU DOSSIER D'ADMISSION

- a) La décision de notification de la commission compétente
- b) La fiche médicale remplie par le médecin traitant
- c) L'avis des médecins de la M.A.S. de SERVINS
- d) La fiche administrative
- e) Copie du livret de famille
- f) La fiche sociale si nécessaire
- g) Certificat de non-contagion
- h) Certificats de vaccinations et carnet de santé
- i) Autorisation d'opérer
- j) Autorisation de sorties
- k) Souhaits des familles ou tuteurs en cas de décès

- Causes de sortie

- Départ volontaire à l'initiative des parents ou tuteurs.
- Sortie décidée par le Directeur validée par la **CDAPH**.

Après consultation d'une commission composée des cadres de l'établissement (Chef de service, Psychiatre, Psychologue) et au vu des rapports du personnel à la Direction.

- ORGANISATION DU SEJOUR - VIE QUOTIDIENNE

Déroulement type d'une journée :

10h Possibilité de Prise en Charge individuelle

7H00 : Lever en alternance

9H00 : Petit-déjeuner

12H00 : Déjeuner

13H30 : Sieste en cas de nécessité

15H00 : Début des activités

17H00 : Goûter

19H00 : Dîner

20H30 : Début des couchers pour ceux qui en ont le plus besoin

21H30 : Pour les autres, sous couvert des personnels en service la nuit, les résidents peuvent prolonger la télévision dans leur chambre, ou dans l'hébergement, ainsi que la radio

Dans les temps intercalaires de cet horaire : soins, rééducation, activités occupationnelles, plein air.

Le centre fonctionne sans discontinuer tous les jours de l'année.

L'hébergement est organisé en chambres de 1 et 3 lits.

Les activités éducatives font l'objet, pour chaque résident d'un projet personnalisé.

Les loisirs sont organisés par le personnel, ainsi que les promenades et sorties dont le but est l'épanouissement et la socialisation des résidants. Des transferts de vacances peuvent être organisés selon les possibilités physiques des résidants, dans la limite des crédits autorisés.

La liberté de conscience est respectée. S'ils le souhaitent, les parents ou tuteurs doivent indiquer les modalités de participation de leur résident au culte de leur choix.

- RELATIONS PARENTS - ENFANTS

L'Etablissement attache un grand prix au maintien des relations affectives avec la famille qui s'établissent notamment par les visites, sorties et séjours en famille.

- VISITES

Elles ont lieu le Samedi, le Dimanche et les Jours Fériés et doivent faire l'objet d'une information préalable à l'Etablissement.

Pour les autres jours, les visites sont exceptionnelles en raison des activités journalières des résidants et doivent faire l'objet d'une autorisation. ***Il est nécessaire de prévenir afin d'avertir le résidant*** et de se présenter au Secrétariat. En cas d'absence de la Secrétaire, se présenter au bureau du Chef de Service Educatif. En aucun cas les familles ne sont autorisées à pénétrer dans les hébergements sans y être invitées. De même, elles ne peuvent circuler sans autorisation dans les autres lieux de l'établissement.

Les visites se font dans les lieux prévus à cet effet.

Pour des raisons de discrétion, les parents ne peuvent partager la vie de groupe, sauf à des moments exceptionnels (repas d'anniversaire par exemple...) après accord de la Direction.

La Direction se réserve la possibilité d'accepter des visiteurs ou intervenants utiles au fonctionnement de l'établissement, et ce, avec le souci de ne pas perturber l'équilibre de vie des résidents.

- SORTIES EN FAMILLE

A moins de contre-indication médicale, les sorties du résidant avec les parents ou une **personne nommément désignée par eux et munie d'une autorisation écrite**, sont souhaitables.

Elles ont toujours lieu en fin de semaine :

- Soit le Vendredi entre 17H et 18H
 - Soit le Samedi ou le Dimanche à 10H

Les retours s'effectuant

- Le Samedi ou le Dimanche à 18H ou le Lundi à 10H.

Les parents doivent prévenir le Centre pour toutes les sorties.

A titre exceptionnel, le retour est autorisé à 19H si la toilette est effectuée ou 20H si le repas est pris.

Les sorties occasionnelles en jours de la semaine ne peuvent se faire qu'avec l'accord de la Direction.

- VACANCES

Des retours en famille n'excédant pas 14 jours sont également vivement souhaités pendant la période du 15 Juin au 15 Septembre.

- DIETETIQUE

L'institution met en place un suivi sur le plan de la diététique.

Les menus de la semaine proposés par le cuisinier gérant sont visés par le Directeur, le Médecin et une commission des menus. Ils sont affichés à l'entrée.

Il est important pour les familles qui rendent visite à leurs enfants de s'informer sur ce suivi auprès des Infirmières, et/ou de l'encadrement dans un souci de continuité de service.

Dans tous les cas, éviter de donner trop de friandises, gâteaux ou boissons trop sucrées.

- SUIVI MEDICAL

- Les Médecins sont à la disposition des parents pour leur fournir toutes les indications et renseignements sur la santé de leur enfant.
- Ils peuvent entendre les informations et les suggestions des parents en les intégrant éventuellement dans un programme thérapeutique cohérent.
- Les traitements médicaux et les consultations à l'extérieur sont décidés par le Médecin de l'établissement et sont les seuls pris en charge par celui-ci.

- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION

- Le Directeur est responsable des relations publiques.
- Les relations avec les services sociaux sont établis en l'absence d'Assistante Sociale par le Directeur ou par toute personne ayant reçu délégation à cet effet.
- Toute correspondance, à l'exclusion de celle couverte par le secret médical, doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Directeur.
- La Direction prend toutes mesures pour, en cas de nécessité, contacter d'urgence la famille du résidant.

- RELATIONS DIRECTION-FAMILLES

- Le Directeur, les Médecins, le Chef de Service Educatif, sont en relation constante avec les familles qu'ils reçoivent sur rendez-vous.
- Ils tiennent à leur disposition un cahier de liaison qui comporte en particulier les informations indispensables au suivi du résidant lors des retours en famille. Ce cahier sera régulièrement mis à jour.

- DISPOSITIONS MATERIELLES

- Trousseau

Les parents doivent fournir un trousseau complet en se conformant à la liste fournie avant l'admission et procéder à son renouvellement systématique.

Tous les éléments constitutifs du trousseau devront recevoir une marque tissée comportant le nom et le prénom.

Le blanchissage des vêtements est assuré par l'Etablissement.

Le trousseau de la saison en cours est conservé sur place.

- Objets sécurisés

Dans un souci de sécurité, les familles devront s'assurer que les objets de types couvertures, peluches etc... qu'elles souhaitent offrir à leur résidant, soient résistants au feu.

- RECOMMANDATION

L'Etablissement n'est pas responsable vis-à-vis des parents de la perte ou de la détérioration par le résidant des vêtements et objets individuels lui appartenant.

- DISPOSITIONS FINANCIERES

Aucun complément ne sera exigé par l'Etablissement en dehors du prix de journée. Cependant, les familles auront à cœur de considérer que leur enfant peut, comme tout autre enfant avoir "son argent de poche" pour ses menues dépenses et frais de produits de toilette supplémentaires.

Le forfait journalier s'applique conformément à la législation en vigueur.

- RESPONSABILITES ET ASSURANCES

L'Etablissement est assuré auprès d'une compagnie nationale pour les risques défini ci-après :

- ◆ Incendie des biens, meubles et immeubles (risques simples et risques industriels).
- ◆ Responsabilité civile pour tous les personnels et tous les hébergés à l'occasion des activités de l'Etablissement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- ◆ Responsabilité civile des hébergés lors de la pratique des sports.
- ◆ Responsabilité civile et dommages matériels causés aux tiers en cas d'accident des voitures automobiles du centre et bris de pare-brise.

Toutefois la responsabilité civile des hébergés n'est pas couverte lors des sorties individuelles à l'extérieur de l'Etablissement avec la famille.

- INSTANCE DE CONCERTATION

Conseil de Vie Sociale : Il est à la disposition des familles

SERVINS, le

Pour le Conseil d'Etablissement,
Le Président,
Madame CATHELAIN

Pour le Conseil d'Administration,
Le Président,
Monsieur DELALEU

Pour l'Etablissement,
Le Directeur,
Monsieur INNOCENTI

Extrait de l'Arrêté conjoint portant désignation des personnes qualifiées pour le respect des droits des personnes prises en charge dans un établissement ou service social ou médico-social dans le département du Pas-de-Calais du 29 juin 2021

ANNEXE

Sont nommés, à compter du 29 juin 2021, en qualité de personnes qualifiées au titre de l'article L. 311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dans le département du Pas-de-Calais :

Pour le territoire de l'Arrageois :

Monsieur Christian MACHEN
06 70 97 56 34
christian.machen@orange.fr

Monsieur Jean-Charles PETIT
03 21 41 35 22
jean-charles.petit@orange.fr

Monsieur Michel LEPLAT
06 72 15 35 99
michel.leplat@cegetel.net

Pour le territoire de l'Artois :

Monsieur René FENET
06 25 57 67 05
marie-jose.fenet@wanadoo.fr

Madame Micheline DAUTRICHE
06 16 23 87 48
micheline.dautriche@sfr.fr

Pour le territoire de l'Audomarois :

Madame Catherine BERTHELEMY
03 21 38 54 60
06 32 20 52 61
cberthelemy3@gmail.com

Madame Florelle OBOEUF
03 59 79 52 51
06 01 18 22 91
florelle.oboeuf@hotmail.fr

Pour le territoire du Boulonnais :

Monsieur Jean HENICHART
06 52 89 07 56
jhenichart@sfr.fr

Monsieur Jean JOLY
06 62 67 04 74
ja.joly@orange.fr

Pour le territoire du Calaisis :

Monsieur Philippe FOURNIER
06.87.15.31.64
philippefournier62@gmail.com

Monsieur Serge BLANQUART
06 07 86 61 65
serge.reinemarie@wanadoo.fr

Pour le territoire de Lens-Hénin :

Madame Marie-Andrée PAU
03 21 72 53 38
marie-andree.pau@laposte.net

Monsieur Richard CZAJKOWSKI
03 21 66 96 36
07 88 21 15 63
Richard.czajkowski@wanadoo.fr

Pour le territoire du Montreuillois-Ternois :

Monsieur Alain PERARD
03.21.92.26.30
06.58.60.72.64
alain.perard583@orange.fr

Monsieur Bertrand GOVART
06 77 42 19 31
bertrandgovart@hotmail.fr